

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Lettre de consultation

Paris, le 25 octobre 2010

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris
la Villette
144 av de Flandre
75019 Paris*

Référence du dossier : MAPA/2010/CAV
Personne en charge du dossier
Nom : BELGHERBI Mohamed
Service : Logistique et moyens communs
Téléphone : 01 44 65 23 79
Télécopie : 01 44 65 23 95
Adresse Internet : mohamed.belgherbi@paris-lavillette.archi.fr

Madame, Monsieur

ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue de la fourniture et la livraison de consommables audiovisuels.

Vous trouverez ci-joint :

- Les conditions particulières et générales du marché
- La liste des besoins

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- Les conditions particulières complétées en les zones grisées, datée et signées par une personne dûment habilitée en 2 exemplaires
- La liste des besoins chiffrée et signée par une personne dûment habilitée ou le barème public applicable à l'ensemble de votre clientèle en vigueur à la date limite d'envoi des offres

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette
MAPA consommables audiovisuels
144 av de Flandre
75019 Paris

avant le 30 novembre 2010

cachet de l'arrivée du courrier à l'école faisant foi.

Le choix du titulaire de marché sera effectué en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vous pouvez vous présenter seul, ou en groupement ou en présentant un sous-traitant. L'ens d'architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit

- Un groupement conjoint
- Un groupement conjoint avec un mandataire solidaire
- Un groupement solidaire
- Les candidats qui se présentent dans le cadre d'un groupement ne sont pas autorisés à se présenter dans un autre groupement ni à titre individuel.
(cocher les cases correspondantes)

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera dejours (à compléter par la personne publique) à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de jours après réception de la décision par l'ens d'architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEGI : www.minefi.gouv.fr, rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Mr Poupas jean-luc.poupas@paris-lavillette.archi.fr

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.